



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-014

**DÉLÉGATION DE FONCTIONS
A MONSIEUR LAURENT BOUMENDIL, CONSEILLER MUNICIPAL**

Je Soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud, Vice-Président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20, prévoyant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu l'arrêté de délégation n°2023-93, portant délégation de certaines fonctions à Monsieur Laurent BOUMENDIL en date du 6 octobre 2023,

Vu l'arrêté municipal n° 2024-012 du 29 février 2024 abrogeant l'arrêté n° 2022-01 en date du 5 janvier 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Christian Schnell, 4^{ème} Maire-Adjoint,

Considérant que pour la bonne marche de l'administration communale, il convient de modifier les délégations de fonctions dont je suis investi, à Monsieur Laurent BOUMENDIL, Conseiller Municipal, pour attribuer à ce dernier et avec son accord, certaines attributions relevant jusqu'ici de la délégation de fonctions de Monsieur Schnell,

ARRETE :

Article 1^{er} : L'arrêté n°2023-93 du 6 octobre 2023 est abrogé.

Article 2 : Monsieur Laurent BOUMENDIL, Conseiller Municipal, est particulièrement chargé de me seconder et me suppléer dans les domaines suivants :

- Commerce et Marchés d'approvisionnement,
- Histoire de la Ville

A ce titre, Monsieur Laurent BOUMENDIL pourra signer les correspondances courantes relevant de ces secteurs.

En matière de commerce, il pourra signer les arrêtés provisoires relatifs aux autorisations de stationnement de vente ambulante.

Article 3 : La présente délégation demeure valable jusqu'à ce qu'elle soit rapportée par mes soins.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20240229-ARRETE2024-014-AI
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Article 5 : Notification en sera faite à Monsieur Laurent BOUMENDIL.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 29 février 2024.



Le Maire

Olivier DELAPORTE

Vice-Président de Versailles Grand Parc